



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TALCNET

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TALCNET

Numéro du produit 63527

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 63527

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

TALCNET

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE			60-100%
Numéro CAS: 14807-96-6		Numéro CE: 238-877-9	
exempté – annexe V exempté par article 2(7)			
Classification			
Non Classé			

DOLOMITE			1-5%
Numéro CAS: 16389-88-1		Numéro CE: 240-440-2	
Classification			
Non Classé			

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC			1-5%
Numéro CAS: 64742-65-0		Numéro CE: 265-169-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471299-27-XXXX
Classification			
Asp. Tox. 1 - H304			

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC			1-5%
Numéro CAS: 64742-54-7		Numéro CE: 265-157-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484627-25-XXXX
Classification			
Asp. Tox. 1 - H304			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

TALCNET

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TALCNET

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

5 mg/m³ (inhalable) TWA Manuf. data

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

5 mg/m³ (inhalable) TWA Manuf. data

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DOLOMITE (CAS: 16389-88-1)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC (CAS: 64742-65-0)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5.4 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.2 mg/m³

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC (CAS: 64742-54-7)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5.4 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

TALCNET

Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149
--------------------------------	--

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre pulvérulente.
Couleur	Blanc.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Indéterminé.
-------------------------------	--------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation	Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
Contact oculaire	Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

TALCNET

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

DOLOMITE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >2000 mg/kg, Orale,

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée,

Corrosion cutanée/irritation cutanée

TALCNET

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/l, Inhalatoire, Vapeur OECD 403

TALCNET

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non sensibilisant. OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. OECD 451

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

TALCNET

Organes cibles Système respiratoire, poumons Système nerveux central

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ cutanée) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Rat OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5 000,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL₅₀ >5000 mg/l, Inhalatoire, Vapeur OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 5 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non sensibilisant. OECD 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. OECD 451

Toxicité pour la reproduction

TALCNET

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour la reproduction - développement Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Organes cibles Système respiratoire, poumons Système nerveux central

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

DOLOMITE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

TALCNET

Écotoxicité	On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	--

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Écotoxicité	On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	--

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

DOLOMITE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Aucune information disponible.
---------------------------------	--------------------------------

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , LL0 96 hours: 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
---------------------------------	---

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , EL0 48 hours: 1000 - 10000 mg/l, Daphnia magna
--	--

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , EL0 72 hours: 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
--	---

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , NOELR 21 jours: 10 - 1000 mg/l, Daphnia magna
--	---

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
-----------------	--

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , LL0 96 heures: 100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
---------------------------------	--

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , EL0 48 heures: 1000 - 10000 mg/l, Daphnia magna
--	---

Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires , EL0 72 heures: 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
--	--

toxicité aquatique chronique

TALCNET

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires
, NOELR 21 jours: 10 - 1000 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

DOLOMITE

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation

Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires
Eau - Dégradation < 60%: 28 jours

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation

Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires
Eau - Dégradation < 60%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

DOLOMITE

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Pas d'information disponible.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Potentiel de bioaccumulation

Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

TALCNET

Coefficient de partage : >3.5 Valeur estimée.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : >3.5 Valeur estimée.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

DOLOMITE

Mobilité Pas d'information disponible.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Mobilité Le produit contient des substances qui sont insolubles dans l'eau et qui sédimentent dans les hydrosystèmes.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Mobilité Le produit contient des substances qui sont insolubles dans l'eau et qui sédimentent dans les hydrosystèmes.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

DOLOMITE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

TALCNET

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

HYDRATED MAGNESIUM SILICATE

Autres effets néfastes Non disponible.

DOLOMITE

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

DISTILLATES (PETROLEUM) SOLVENT DEWAXED HEAVY PARAFFINIC

Autres effets néfastes Non applicable.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY PARAFFINIC

Autres effets néfastes Non applicable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Traiter les déchets comme des déchets réglementés.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

TALCNET

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

TALCNET

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Non classé: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

15/02/2022

TALCNET

Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	63527
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.